INSCRIPTIONS Activités SOL

Vous souhaitez vous inscrire à notre association ou avoir des renseignements …
Vous trouverez dans ce document des réponses à vos questions !

Cépet Loisirs est une association tenue par **des bénévoles.**
La Mairie de Cépet n'intervient pas dans la gestion de notre association et ne pourra donc pas être votre interlocuteur.

Ayant des activités professionnelles, nous ne sommes joignables que par mail [(1)] ; nous vous demandons d'être particulièrement vigilant à nous transmettre correctement votre adresse mail, ainsi que votre n° de portable.
Nous pouvons être amenés à vous envoyer des SMS (maladie des profs, incidents)

Lors du forum du 7 Septembre 2019
, nous prenons les nouvelles inscriptions.

Merci de lire également notre règlement intérieur au dos du Bulletin d'Inscription.

Plan d'accès :

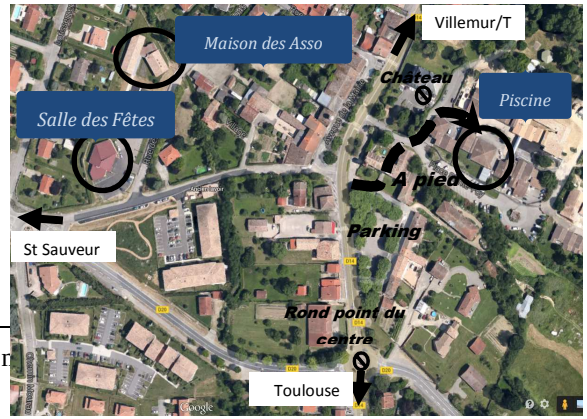

[1] cepet.loisirs@gmail.com

Cours

Cours collectifs toutes les semaines, hors vacances scolaires.
Les cours sont dispensés à la **Maison des Associations de Cépet** pour :
Fit Dance, New style, Eveil danse, Gym Eveil, Accro Gym et initiation GRS, Body Relax, Fitness, fit dance et zumba enfant/ado/adulte.
Se référer au plan d'accès.

Spectacles de fin d'année pour les danseurs :
Il sera organisé durant l'année plusieurs manifestations et notamment une représentation de fin d'année. Pour que ces manifestations soient un plaisir pour tous, il est demandé aux danseurs assiduité et engagement.
Une participation de 10 euros lors de votre inscription vous sera demandée pour la participation à la réalisation du gala de fin d'année pour les adhérents des activités sol.

L'entrée de la représentation est gratuite pour les adhérents.

Locaux et matériel :

- **chaussures dédiées à l'intérieur à semelle blanche**
- Retrait et dépôt des chaussures dans les vestiaires.

L'accès aux salles est exclusivement réservé aux adhérents danseurs

Inscriptions :

L'inscription est prise en compte avec :
- bulletin d'inscription complété
- le règlement annuel (en 1 fois ou 3 fois), en chèques, espèces ou ANCV.

Inscription définitive après 2 cours d'essai.
- le certificat médical

Pas de remboursement après les deux cours d'essais

Certificat médical obligatoire dès le premier cours.
Début des cours : semaine du 16 Septembre 2019.